

## CONSEIL ET DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNAUTÉ DE MIMET,

"Le vingt-huit juin 1682, le conseil du présent lieu de Mimet a  
"été assemblé au devant de l'église dudit lieu par la  
"convocation qui en a été faite par Guilhem Marin, l'un des  
"consuls modernes (= nouveaux) dudit lieu en présence de  
"sieur Jean Delueilh bailli et lieutenant de juge dudit lieu, où  
"*sont* été présents ledit Marin, Consul, Georges Jourdan, Jean  
"Gajan dit Pichoty, François Delueilh, Antoine Reboul, Jean  
"Delueilh dit Lhere, François Car, Antoine Delueilh Lelong,  
"Antoine Delueilh dit petit Tony, Jean Delueilh dit Goy, André  
"Delueilh, Guilhem Tanan, Mathieu Constans, Honoré "Delueilh,  
Dominique Durbec, Antoine Jaubert et autres, ayant "et  
possédant bien audit lieu et son terroir.

"À laquelle assemblée a été proposé par ledit Marin, Consul,  
"que la taille de trois livres imposée par la délibération du  
"premier mai dernier sur chacune livre cadastrale de ladite  
"communauté n'est pas suffisante et *bastanco* (= suffisant en  
"provençal) pour le paiement de toutes les charges de ladite  
"communauté pendant ladite année, et qu'il serait nécessaire  
"d'imposer une plus grande taille auparavant (= avant) la  
"récolte pour être exigée conformément à ladite délibération du  
"premier mai, requérant le conseil d'y pourvoir prestement.

"Sur quoi l'assemblée unanimement a délibéré que ladite taille  
"de trois livres imposée pour chacune livre cadastrale par ledit  
"conseil du premier mai dernier sera augmentée de dix sols sur  
"chacune des livres cadastrales qui fera au tout trois livres dix  
"sols pour chacune taille laquelle sera exigée par Vincent  
"Jaubert trésorier nommé par ladite délibération sans

"augmentation des gages, et plus n'a été délibéré, les sachant  
"écrire ont signé"

" A Reboul      Jean Delueilh bailli "